

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1723

7 septembre 2009

SOMMAIRE

02Feel	82662	Latin American Division S.A.	82663
Active Consulting S.à.r.l.	82687	LDV Management Aerium III Holding S.C.A.	82668
Advent Mach S.à.r.l.	82661	LG2 Engineering S.A.	82703
Aerospace Technology Luxembourg S.à.r.l.	82658	Mayfair S.A., SPF	82663
alp Assekuranz S.A.	82667	MDC Holdco S.à r.l.	82700
alp Lux Assekuranz S.A.	82667	Multinational Automated Clearing House S.à r.l.	82661
Altradius S.A.	82666	Nerthus Invest S.A.	82662
Altradius S.A.	82659	Partnercom S.A.	82665
Beelitz S.à r.l.	82660	Platina International S.A.	82692
Britcastle Invest S.A.	82704	Praterstrasse Immobilien GmbH	82659
Camargue Investments S.A. SPF	82660	Rain Man SA	82658
Canon Luxembourg S.A.	82666	Remus S.à r.l.	82688
Crystal Indigo S.à r.l.	82660	SAR Creative Marketing AG	82661
DEG S.à r.l. «Tout pour le Toit»	82658	Selene Patrimoine	82670
Dominium Palmaille S.A.	82665	Specialist Investment Funds (2)	82674
Dominium S.A.	82665	Specialist Investment Funds (2)	82664
European NPL S.A.	82682	Spectra Energy Finance S.à r.l.	82671
Fédération Luxembourgeoise des Entre- prises de Nettoyage de Bâtiments	82679	SP - LUX SICAV	82662
Fitness and Health Company, S.à r.l.	82666	Sportpro S.à r.l.	82658
Fliesen Heck s.à r.l.	82663	Stanwich S.à r.l.	82664
Germandrea Holding S.A.	82660	Tibonite Investments S.A.	82698
Global Foods S.à r.l.	82685	Toiture Brück Nico S.à r.l.	82681
Grand Hôtel Billia Holding S.A.	82662	Tontarelli Lux S.A.	82659
Greensoft S.A.	82689	Trilantic Events Management S.à r.l.	82704
Hico S.A.	82666	TV Holding S.à r.l.	82660
Ideal Standard International Acquisition	82664	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	82661
Ideal Standard International Acquisition	82659	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	82696
Ideal Standard International Americas Holding	82664	Victoria Trading S.A.	82700
Ideal Standard International Holding	82663	Victoria Trading S.A., SPF	82700
Ideal Standard International Holding	82658	WT Luxembourg Sàrl	82665
		Zahnen Holzbauplanung, S.à r.l.	82663

Sportpro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 278, Z.I. Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 138.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105430/10.

(090126511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

DEG S.à r.l. «Tout pour le Toit», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 97.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105432/10.

(090126518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Aerospace Technology Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 56.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105433/10.

(090126522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Rain Man SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 80.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105436/10.

(090126524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 131.260.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2255 du 10 octobre 2007.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ideal Standard International Holding
Signature

Référence de publication: 2009106158/14.

(090127681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Ideal Standard International Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.161.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2268 du 11 octobre 2007.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ideal Standard International Acquisition

Signature

Référence de publication: 2009106161/14.

(090127683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Tontarelli Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 107.009.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55955 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009106326/12.

(090127567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Praterstrasse Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.725.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009106323/12.

(090127551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Altradius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.295.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2009

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 25 février 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Gabriela Kuster, née le 29 août 1961 à Engelberg-Suisse, demeurant à oberbuonas, CH-6344 Meierskappel en remplacement de Madame Maria Matt, Administrateur démissionnaire.

Son mandat d'Administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme

ALTRADIUS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106301/16.

(090127631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Germandrea Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 44.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2009106324/11.

(090127555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

**TV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Indigo S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.127.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55917 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009106322/13.

(090127544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Camargue Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 146.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 août 2009.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2009106327/12.

(090127573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Beelitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.394.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 avril 2009

L'associé unique de Beelitz S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec au 1^{er} mai 2009:

* Jean-Baptiste Bitz, gérant;

- de nommer le gérant suivant avec effet au 1^{er} mai 2009, et ce pour une durée indéterminée:

* Stefan Weibel, né le 1^{er} mars 1965 à Bâle, Suisse, demeurant professionnellement au Chocolatière 21, CH-1026 Echandens, Suisse.

Luxembourg.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2009106396/18.

(090127512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Advent Mach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 535.775,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 89.855.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société tenu en date du 15 juillet 2009 a décidé de transférer le siège social de la Société de 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, au 15, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Il résulte de la résolution du conseil de gérance de l'associé unique de la Société, WP Roaming I S.à r.l., en date du 15 juillet 2009, que le siège social de l'associé unique a été transféré au 15, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009106394/17.

(090127740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

M.A.C.H., Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 89.824.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société tenu en date du 15 juillet 2009 a décidé de transférer le siège social de la Société de 2, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, au 15, Rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009106386/15.

(090127778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009106365/12.

(090127143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

SAR Creative Marketing AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 38, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 126.438.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106367/10.

(090127835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Grand Hôtel Billia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.170.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 11 mai 2009.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Patricia JUPILLE, Mr Salvatore MONACO et Mr Giorgio SCELISI ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2015.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour GRAND HOTEL BILLIA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009106485/15.

(090127700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

02Feel, Société Anonyme.

Siège social: L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen.

R.C.S. Luxembourg B 127.667.

—
Il ressort de la décision du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue à Tadler le 25 juin 2009 que Monsieur Jean-François LEFEBVRE est nommé **PRESIDENT** du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009106469/13.

(090127873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.740.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 juillet 2009

Il est décidé de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Renaud BELNET, de sa fonction d'administrateur de catégorie A.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009106431/13.

(090127521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

SP - LUX SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.669.

—
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 juillet 2009, il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 20 juillet 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 8 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg vers le 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Edoardo Tubia

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009106425/13.

(090127859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Latin American Division S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 60.134.

Rectificatif des statuts coordonnés déposé le 10/07/2009 numéro L090102966.04

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juillet 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009106320/13.

(090127533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

**Fliesen Heck s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Zahnen Holzbauplanung, S.à r.l.).**

Siège social: L-6419 Echternach, 6, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 119.923.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009106325/13.

(090127559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Mayfair S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 37.219.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 juillet 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 juillet 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009106328/13.

(090127578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 131.260.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2255 du 10 octobre 2007.

Les comptes du 20 juillet 2007 (date de constitution de la Société) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ideal Standard International Holding

Signature

Référence de publication: 2009106155/15.

(090127680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Ideal Standard International Acquisition, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 131.161.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2268 du 11 octobre 2007.

Les comptes du 20 juillet 2007 (date de constitution de la Société) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ideal Standard International Acquisition
Signature

Référence de publication: 2009106160/15.

(090127682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Ideal Standard International Americas Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 135.004.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1003 du 23 avril 2008.

Les comptes du 23 novembre 2007 (date de constitution de la Société) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ideal Standard International Americas Holding
Signature

Référence de publication: 2009106163/15.

(090127684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Specialist Investment Funds (2), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009106329/12.

(090127150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Stanwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 109.034.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55921 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009106330/12.

(090127234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Dominium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009106331/12.

(090127288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Dominium Palmaille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 132.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009106332/12.

(090127308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

WT Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 127.243.

Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale de la Société en date du 8 Mai 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des gérants de la Société en date du 8 Mai 2009 mettre fin au mandat de:

- Mr. Jürgen Borgt, résidant 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2008; comme gérant de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106300/15.

(090127635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Partnercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.585.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 juillet 2009

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012

Pour extrait sincère et conforme

PARTNERCOM HOLDING S.A.

Guido MIANI / Stefano RIZZI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009106255/15.

(090127595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Canon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 21, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 16.539.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009106167/15.

(090127685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Fitness and Health Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.746.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009106174/15.

(090127687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Altradius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.295.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALTRADIUS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009106127/12.

(090127661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Hico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 138.929.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009106351/12.

(090127538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

**alp Assekuranz S.A., Société Anonyme,
(anc. alp Lux Assekuranz S.A.).**

Siège social: L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul.
R.C.S. Luxembourg B 64.549.

Im Jahre zweitausendneun, den einunddreissigsten Juli.

Vordem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft "alp Lux Assekuranz S.A." mit Sitz in L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg,

gegründet unter der Bezeichnung "ONLINE S.A." zufolge Urkunde des Notars Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven vom 8. Mai 1998, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 886 vom 16. Oktober 2001, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer RCB 64549,

umgeändert in "HANDYWORLD S.A." zufolge Urkunde des Notars Paul Bettingen, vorgenannt vom 20. September 2005, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 260 vom 4. Februar 2006,

umgeändert in "alp Lux Assekuranz S.A." zufolge Urkunde des Notars Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster vom 13. März 2009, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 776 vom 9. April 2009,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Savino PISTIS, Assekuranzmakler, wohnhaft in D-54292 Trier, Bahnhofstrasse, 30-32.

Zum Sekretär wird Herr Michael REISZNER, Assekuranzmakler, wohnhaft in D-54338 Schweich, am Weiher 14, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Herrn Michel LEHNERT, Assekuranzmakler, wohnhaft in D-54296 Trier, 11, Gloucesterstrasse.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros "ne varietur" paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- Umänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "alp Assekuranz S.A.";
- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul;
- Rücktritt von Herrn Savino PISTIS von seinem Mandat als Delegierter des Verwaltungsrats und Ernennung von Herrn Michel LEHNERT zum neuen Delegierten des Verwaltungsrats.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaftsbezeichnung in "alp Assekuranz S.A." umzuändern und somit den ersten Artikel der Statuten wie folgt umzuändern:

" **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "alp Assekuranz S.A." (hiernach die "Gesellschaft"), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Satzungen (die "Statuten").

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft nach L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul zu verlegen, und somit den ersten Satz von Artikel 4 der Statuten wie folgt zu ändern:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert".

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Savino PISTIS von seinem Mandat als Delegierten des Verwaltungsrats an und erteilen demselben Entlast für dieses Mandat.

Herr Michel LEHNERT, vorgenannt wird zum neuen Delegierten des Verwaltungsrats ernannt. Sein Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2014.

Herr Savino PISTIS bleibt Vorsitzender des Verwaltungsrates.

82668

Kosten

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf sechshundertfünfzig (650) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Pistis, Reiszner, Lehnert, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 3 août 2009. Relation: DIE / 2009 / 7603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 6. August 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009104526/66.

(090125682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

LDV Management Aerium III Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.214.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of May,

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of shareholders of LDV MANAGEMENT AERIUM III HOLDING S.C.A., a partnership limited by shares (Société en commandite par actions), having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 105214, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 13, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 428 of May 10, 2005.

The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on June 26, 2007 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1875 of September 4, 2007 (the "Company").

The Extraordinary General Meeting was opened with Mr Jean-Michel Merienne, private employee, residing professionally in Senningerberg, in the chair, who appointed as secretary, Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer, Mrs Sylvie LEXA, employee, residing professionally in L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

- To transfer the Company's registered office to L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves;
- To amend subsequently first sentence of article 2 of the Company's articles of incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to transfer the Company's registered office from L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt to L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Treves.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves, as a result of the approval of the first resolution, to amend first sentence of article 2 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. First sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven."

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-huitième jour de mai,

Par devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire, résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") des actionnaires de LDV MANAGEMENT AERIUM III HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 105214, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant, le 13 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 428 du 10 mai 2005.

Les statuts de la société ont été modifié en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1875 du 4 septembre 2007 (la "Société").

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est ouverte avec Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, résidant professionnellement à Senningerberg, comme président, qui a nommé comme secrétaire, Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a choisi comme scrutateur, Madame Sylvie Lexa, employée, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Décision de transférer le siège social de la Société au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. Décision de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, en conséquence de l'adoption de la première résolution, de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sophie Mathot, Sylvie Lexa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 05 juin 2009. LAC/2009/21518. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105403/109.

(090126863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Selene Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.588.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 20 avril 2009

L'Assemblée

- prend note de la démission de Monsieur Pierre-Marie VALENNE en date du 30 juin 2008 et décide de ratifier la cooptation de Monsieur Peter F. BRAUNWALDER en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre-Marie VALENNE avec effet au 25 novembre 2008.

- décide le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du mandat des Administrateurs suivants:

* Monsieur Marc Ambroisien, Président du Conseil d'Administration

* Maître Denis Brugère, Administrateur

* Monsieur Jacques-Henri David, Administrateur

* Monsieur Yves Perben, Administrateur

* Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur

* Monsieur Paul Henri Denieuil, Administrateur

* Monsieur Peter F. Braunwalder, Administrateur

- décide le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du mandat du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Denis BRUGERE, 83, boulevard Haussmann, F-75008 Paris

- Monsieur Jacques-Henri DAVID, 3, avenue Friedland, F-75008 Paris

- Monsieur Yves PERBEN, 29, route de Pré-Bois, CH-1215 Genève

- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Monsieur Paul Henri DENIEUIL, 44, avenue Georges Pompidou, F-92596 Levallois Perret

- Monsieur Peter F. BRAUNWALDER, 59, Bacherstrasse, CH-8806 Bach

Réviseur d'Entreprises:

Deloitte S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Bénédicte LOMMEL / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009105808/41.

(090126520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Spectra Energy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 500.081.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.768.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Spectra Energy Finance Corporation, a corporation, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Emelie Marius, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal given on July 13, 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of Spectra Energy Finance S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 143.768 (the Company), incorporated by a notarial deed on December 12, 2008, published in the *Mémorial, Recueil Spécial C*, number 131 of January 21, 2009.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by four hundred ninety-nine million eight hundred eighty-one thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 499,881,200) in order to bring the share capital from its current amount of two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000), represented by one thousand (1,000) shares having a par value of two hundred Canadian Dollars (CAD 200) each, to five hundred million eighty-one thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 500,081,200) by way of issuance of two million four hundred ninety-nine thousand four hundred and six (2,499,406) new shares having a par value of two hundred Canadian Dollars (CAD 200) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder by a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company;

3. subsequent restatement of Article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above mentioned capital increase; and

4. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by four hundred ninety-nine million eight hundred eighty-one thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 499,881,200) in order to bring the share capital from its current amount of two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000), represented by one thousand (1,000) shares having a par value of two hundred Canadian Dollars (CAD 200) each, to five hundred million eighty-one thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 500,081,200) by way of issuance of two million four hundred ninety-nine thousand four hundred and six (2,499,406) new shares having a par value of two hundred Canadian Dollars (CAD 200) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes the two million four hundred ninety-nine thousand four hundred and six (2,499,406) representing the increase of the share capital of the Company in the amount of four hundred ninety-nine million eight hundred eighty-one thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 499,881,200) and fully pays them up by a contribution in kind consisting in two million four hundred ninety-nine thousand four hundred and six (2,499,406) convertible bonds issued by the Company, having a value

of four hundred ninety-nine million eight hundred eighty-one thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 499,881,200) and convertible into two million four hundred ninety-nine thousand four hundred and six (2,499,406) shares in the Company (the Bonds).

The contribution in kind of the Bonds to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company. It results from a certificate dated July 13, 2009, issued by the sole manager of the Company that:"

- Spectra Energy Finance Corporation, a corporation, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the Investor), being the holder of two million four hundred ninety-nine thousand four hundred and six (2,499,406) convertible bonds issued by the Company (the Bonds), intends to contribute the Bonds to the Company (the Contribution) in exchange for the issuance by the Company of two million four hundred ninety-nine thousand four hundred and six (2,499,406) new shares in the Company, having a par value of two hundred Canadian Dollars (CAD 200) each;

- the Bonds are owned by the Investor and are payable by the Company;

- the Bond are freely transferable by the Investor to the Company;

- as of the date of the certificate, the aggregate nominal and fair market value of the Contribution is at least four hundred ninety-nine million eight hundred eighty-one thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 499,881,200); and

- following a contribution agreement effective as of the date hereof between the Investor and the Company, the Company is the full owner the Bonds contributed to it under the Contribution."

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company further to the increase in share capital is as follows:

Sole Shareholder	Number of Shares	Total amount (CAD)
Spectra Energy Finance Corp.	2,500,406	500,081,200
Total:	2,500,406	500,081,200

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **6.** The Company's corporate capital is fixed at five hundred million eighty-one thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 500,081,200) represented by two million five hundred thousand four hundred and six (2,500,406) shares having a par value of two hundred Canadian Dollars (CAD 200) each."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Spectra Energy Finance Corporation, une société, constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Emelie Marius, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 juillet 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de Spectra Energy Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.768 (la Société), constituée suivant acte notarié en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 131 du 21 janvier 2009.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille deux cents dollars canadiens (CAD 499.881.200) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux cent mille dollars canadiens (CAD 200.000), représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cents dollars canadiens (CAD 200) chacune, à cinq cent millions quatre-vingt-un mille deux cents dollars canadiens (CAD 500.081.200) par l'émission de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent six (2.499.406) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de deux cents dollars canadiens (CAD 200) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société;

3. modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus; et

4. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille deux cents dollars canadiens (CAD 499.881.200) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux cent mille dollars canadiens (CAD 200.000), représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cents dollars canadiens (CAD 200) chacune, à cinq cent millions quatre-vingt-un mille deux cents dollars canadiens (CAD 500.081.200) par l'émission de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent six (2.499.406) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de deux cents dollars canadiens (CAD 200) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent six (2.499.406) représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille deux cents dollars canadiens (CAD 499.881.200) et de les libérer intégralement par un apport en nature se composant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent six (2.499.406) obligations émises par la Société, ayant une valeur de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille deux cents dollars canadiens (CAD 499.881.200) et convertibles en deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent six (2.499.406) parts sociales dans la Société (les Obligations).

L'apport en nature des Obligations à la Société sera affecté au compte social de la Société.

Il ressort d'un certificat daté du 13 juillet 2009, émis par le gérant unique de la Société que"

- Spectra Energy Finance Corporation, une société constituée et existante sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Investisseur), détenteur des Obligations ayant une valeur totale de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille deux cents dollars canadiens (CAD 499.881.200) envisage d'apporter les Obligations à la Société (l'Apport) contre l'émission par la Société de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent six (2.499.406) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de deux cents dollars canadiens (CAD 200) chacune;

- les Obligations sont détenues par l'Investisseur et payables par la Société;

- les Obligations sont librement cessibles par l'Investisseur à la Société;

- à la date du certificat, la valeur nominale et la valeur marchande totale des Obligations est d'au moins quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille deux cents dollars canadiens (CAD 499.881.200); et

- suivant un contrat d'apport en vigueur à compter de la date des présentes entre l'Investisseur et la Société, la Société est le plein propriétaire des Obligations qui lui ont été apportées en vertu de l'Apport."

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat dans la Société suite à l'augmentation du capital social se présente ainsi:

Associé Unique	Nombre de Parts Sociales	Montant total (CAD)
Spectra Energy Finance Corp.	2.500.406	500.081.200
Total:	2.500.406	500.081.200

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" 6. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent millions quatre-vingt-un mille deux cents dollars canadiens (CAD 500.081.200), représenté par deux million cinq cent mille quatre cent six (2.500.406) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cents dollars canadiens (CAD 200) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: E. MARIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28965. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009106156/185.

(090127120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Specialist Investment Funds (2), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.083.

In the year two thousand and nine, on the third of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SPECIALIST INVESTMENT FUNDS (2), a public limited company (société anonyme) (the "Company") qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 119.083, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on September 12, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1843 on October 2, 2006.

The meeting was opened at 2.30 p.m. under the chairmanship of Ms Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary, Ms Marie-Laure Martinet, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of (i) the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), which will henceforth read as follows and (ii) subsequent deletion of the last paragraph of item I. of article 11 of the Articles:

" **Art. 11.** Calculation of Net Asset Value Per Share, third paragraph:

The value of the assets and liabilities of the Company is generally determined in accordance with IFRS, applying INREV Net Asset Value Calculation Principles for the NAV of Non-Listed Real Estate Funds as set out in further detail in the Information Memorandum of the Company.

In addition, the board of directors, at its sole discretion, may however also permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company, in particular in exceptional or changing market conditions."

2. Amendment of the sixth paragraph of article 14 "Board Meetings" of the Articles, which will read as follows:

"Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

3. Amendment of the third paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"It may also be called upon the request of shareholders holding at least one tenth of the share capital."

4. Addition of a new paragraph after paragraph twelve of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void."

5. Amendment of the last paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast".

6. Amendment of the fourth paragraph of article 23 "General Meetings of Shareholders in a Sub-fund or in a Class of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast."

7. Amendment of the second sentence of the second paragraph of article 24 "Termination of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

8. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast in the Company.

IV. All the shares being registered shares, convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 24 June 2009.

V. Pursuant to the attendance list, 3,946,310.970 out of 5,011,899.078 shares in circulation are represented at the present meeting.

VI. That pursuant to Article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to amend the third paragraph of article 11 of the Articles, which will read as follows:

" **Art. 11.** Calculation of Net Asset Value Per Share, third paragraph:

The value of the assets and liabilities of the Company is generally determined in accordance with IFRS, applying INREV Net Asset Value Calculation Principles for the NAV of Non-Listed Real Estate Funds as set out in further detail in the Information Memorandum of the Company.

In addition, the board of directors, at its sole discretion, may however also permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company, in particular in exceptional or changing market conditions."

As a result of the forgoing resolution, the meeting decides to delete the last paragraph of item I. of article 11 of the Articles.

Second resolution

The meeting decides to amend the sixth paragraph of article 14 "Board Meetings" of the Articles, which will read as follows:

"Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

Third resolution

The meeting decides to amend the third paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"It may also be called upon the request of shareholders holding at least one tenth of the share capital."

Fourth resolution

The meeting decides to add a new paragraph after paragraph twelve of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void."

Fifth resolution

The meeting decides to amend the last paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast."

Sixth resolution

The meeting decides to amend the fourth paragraph of article 23 "General Meetings of Shareholders in a Sub-fund or in a Class of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast."

Seventh resolution

The meeting decides to amend the second sentence of the second paragraph of article 24 "Termination of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

The resolutions have been taken by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SPECIALIST INVESTMENT FUNDS (2), une société anonyme (la "Société"), sous forme de société d'investissement à capital variable, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.083, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 2 octobre 2006, numéro 1843.

L'assemblée est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Mademoiselle Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Marie-Laure Martinet, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Madame Céline Reymond, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification (i) du troisième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société (les "Statuts"), lequel aura la teneur suivante et (ii) suppression subséquente du dernier paragraphe du point I. de l'article 11 des Statuts:

" **Art. 11.** Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, troisième paragraphe:

La valeur des avoirs et des engagements de la Société sera de façon générale déterminée conformément aux principes comptables IFRS, appliquant les Principes de Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire INREV pour la VNI des Fonds Immobiliers Non-Cotés, tel que décrit plus amplement dans le prospectus de la Société.

En outre, le conseil d'administration peut, à sa seule discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société, notamment lorsque les conditions de marché sont exceptionnelles ou fluctuantes."

2. Modification du sixième paragraphe de l'article 14 "Réunions du conseil d'administration" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion."

3. Modification du troisième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Elle peut également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social."

4. Ajout d'un nouveau paragraphe à la suite du douzième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Les formulaires de procuration qui n'expriment ni un vote en faveur, ni un vote contre une résolution proposée, ni une abstention, sont nuls."

5. Modification du dernier paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

6. Modification du quatrième paragraphe de l'article 23 "Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'une catégorie d'actions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

7. Modification de la seconde phrase du deuxième paragraphe de l'article 24 "Fermeture de Compartiments ou de Catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

8. Divers.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que le quorum requis par l'article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée est d'au moins cinquante pour cent du capital pour les points portés à l'ordre du jour et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV. Toutes les actions étant nominatives, des convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif en date du 24 juin 2009.

VI. Qu'il apparaît de la liste de présence que sur les 5.011.899,078 actions en circulation, 3.946.310,970 actions sont représentées à la présente Assemblée générale extraordinaire.

VI. Que conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 11.** Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, troisième paragraphe:

La valeur des avoirs et des engagements de la Société sera de façon générale déterminée conformément aux principes comptables IFRS, appliquant les Principes de Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire INREV pour la VNI des Fonds Immobiliers Non-Cotés, tel que décrit plus amplement dans le prospectus de la Société.

En outre, le conseil d'administration peut, à sa seule discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société, notamment lorsque les conditions de marché sont exceptionnelles ou fluctuantes."

En conséquence de la précédente résolution, l'assemblée décide de supprimer le dernier paragraphe du point I. de l'article 11 des Statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 14 "Réunions du conseil d'administration" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Elle peut également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter, à la suite du douzième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, un nouveau paragraphe, lequel aura la teneur suivante:

"Les formulaires de procuration qui n'expriment ni un vote en faveur, ni un vote contre une résolution proposée, ni une abstention, sont nuls."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 23 "Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la seconde phrase du deuxième paragraphe de l'article 24 "Fermeture de Compartiments ou de Catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

Les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix exprimées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: M. KEMP, M.-L. MARTINET, C. REYMOND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26705. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009106150/247.

(090127148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Fédération Luxembourgeoise des Entreprises de Nettoyage de Bâtiments, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 2, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg F 4.915.

Lors de sa première réunion en date du 2 octobre 2008, notre assemblée générale extraordinaire a dû constater que les deux tiers des membres de la fédération n'étaient pas présents et que l'assemblée n'était légalement pas autorisée à modifier les statuts de l'association. Par conséquent, une deuxième réunion a été convoquée le 24 octobre 2008 lors de laquelle notre assemblée générale a approuvé à l'unanimité les modifications des statuts proposées par le comité.

Les modifications des statuts ont été déposées au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg le 3 novembre 2008 et homologuées en date du 13 novembre 2008:

Modifications des statuts de la Fédération Luxembourgeoise des Entreprises de Nettoyage de Bâtiments

(Les modifications sont marquées en rouge)

Chapitre 1^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "Fédération Luxembourgeoise des Entreprises de Nettoyage de Bâtiments a.s.b.l.". Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite. Tous les membres présents et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur établis ultérieurement.

Art. 2. Son siège social est établi à Luxembourg-Kirchberg, 2 Circuit de la Foire Internationale. Il peut être transféré par décision du comité dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La fédération a pour objet:

- la sauvegarde des intérêts professionnels de ses membres, l'étude de toutes les questions qui touchent de près ou de loin leur activité dans le domaine du nettoyage de bâtiments;
- de servir de lien permanent entre ses membres et de développer l'esprit de l'honneur professionnel ainsi que de promouvoir la solidarité entre les ressortissants de la même profession ou de professions apparentées, connexes ou similaires;
- de conseiller ses membres et de défendre sur le plan national ou international par tous les moyens jugés adéquats les intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et des métiers dont ils ressortent.

A cet effet, elle étudie les problèmes relatifs aux entreprises de nettoyage de bâtiments et s'occupe de toutes les questions de développement, de promotion de la profession.

.....

Chapitre 2 - Membres

Art. 6. Peuvent être admis comme membre effectif les entreprises de nettoyage de bâtiments qui sont légalement établies sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et inscrites au rôle artisanal de la Chambre des Métiers.

Les membres effectifs ont le droit de vote et sont éligibles au comité.

Néanmoins, si plusieurs entreprises de nettoyage de bâtiments constituent une entité économique, les entreprises regroupées dans cette entité économique disposeront d'une seule voix lors de l'assemblée générale et seule l'entité économique sera éligible au comité.

On entend par entreprise constituant une entité économique et sociale un ensemble d'entités, même ayant des personnalités juridiques autonomes et/ou distinctes, et même en fonctionnant en régime de franchise, qui présentent un ou plusieurs éléments permettant de conclure qu'il ne s'agit pas d'unités indépendantes et/ou autonomes, mais révèlent une concentration des pouvoirs de direction et des activités identiques et complémentaires, respectivement une communauté de travailleurs liés par des intérêts identiques, semblables ou complémentaires, avec un statut social comparable.

Sont pris en compte pour l'appréciation de l'existence d'une entité économique et sociale tous les éléments disponibles, tels que le fait

- de disposer de structures ou d'infrastructures communes ou complémentaires;
- de relever d'une stratégie commune, complémentaire ou coordonnée;
- de relever d'un ou de plusieurs bénéficiaires économiques totalement ou partiellement identiques;
- complémentaires ou liés entre eux;
- de relever d'une direction ou d'un actionnariat communs, complémentaires ou liés entre eux, ou d'organes de gestion, de direction ou de contrôle composés en tout ou en partie des mêmes personnes ou de personnes;
- représentant les mêmes organisations;
- de disposer d'une communauté de salariés liés par des intérêts communs ou complémentaires ou présentant un statut social semblable ou apparenté.

Plusieurs établissements fonctionnant sous une enseigne identique ou largement semblable, y compris dans un régime de franchise, sont présumés former une entité économique et sociale au sens du présent article.

Art. 8. L'admission de nouveaux membres effectifs est réservée au comité sur demande écrite du postulant adressée au président. Sa décision est sans appel et ne doit pas être motivée.

Art. 10. Le montant de la cotisation annuelle des membres effectifs et des membres d'honneur est fixé par l'assemblée générale. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation pour l'année en cours. Les cotisations des membres effectifs ne peuvent dépasser le montant de 500.- euros, indice 100.

Chapitre 3 - Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale est composée de membres effectifs de la fédération. Sont réservés à la compétence de l'assemblée générale:

- a) la nomination et la révocation des membres du comité;
- b) l'approbation des budgets et des comptes;
- c) la modification des statuts;
- d) la dissolution de la fédération;
- e) les exclusions des membres;
- f) tous les autres pouvoirs dérivant de la loi du 21 avril 1928.

Les membres d'honneur peuvent assister à l'assemblée générale sans que pour autant ils aient le droit de vote.

Art. 12. L'assemblée se réunira une fois par an. Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée par le comité toutes les fois que les intérêts de la fédération l'exigent ou à la requête écrite avec indication de l'ordre du jour présentée au comité par un cinquième du nombre des membres effectifs.

.....

Art. 13. Elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents et les décisions sont prises à la majorité des voix sauf disposition contraire prévue par les statuts ou par la loi.

En cas de parité de voix, un deuxième vote est organisé après discussion. Si après ce deuxième vote, il y a toujours parité de voix la proposition est considérée comme rejetée.

Tout membre effectif ne peut se faire représenter que par un autre membre effectif moyennant une procuration écrite. Chaque membre ne peut présenter qu'une seule procuration écrite qui est à remettre au président avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Le scrutin secret peut être exigé par le comité ou sur la demande d'un cinquième des membres présents ou représentés.

Art. 14. Chaque année, l'assemblée générale désigne une commission de deux personnes ne faisant pas partie du comité, à l'effet de vérifier à la fin de l'exercice les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Cette commission soumettra son rapport à l'assemblée générale.

Chapitre 4 - Comité

Art. 15. La fédération est gérée par un comité composé de 3 membres au moins et de 15 membres au plus.

Sont éligibles comme membre du comité:

- les personnes physiques, membres effectifs;
- les personnes physiques, représentants mandatés de personnes morales, membres effectifs.

Les membres du comité sont nommés par l'assemblée générale. La durée du mandat des membres du comité est de 2 ans. Le comité sera renouvelé chaque année par moitié. Les membres sortants sont rééligibles. La première série de sortie sera tirée au sort par le comité. Les candidatures pour le comité sont à adresser par écrit au moins 5 jours ouvrables avant la date de l'assemblée au secrétariat.

Les noms des membres sortants sont à porter à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

.....

Art. 23. Le Directeur la Fédération des Artisans ou, en cas d'empêchement, son représentant peut participer à toutes les réunions de la fédération. Celui-ci ainsi que le secrétaire délégué par le secrétariat de la Fédération des Artisans ont voix consultative dans les réunions.

Chapitre 5 - Règlements d'ordre intérieur

Art. 24. Un règlement d'ordre intérieur approuvé par la majorité de l'assemblée générale complètera les présents statuts en vue de la réalisation de l'objectif de la fédération.

Chapitre 8 - Modifications des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 25. Il sera procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de la fédération conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

.....

Chapitre 7 - Divers

Art. 26. La Fédération Luxembourgeoise des Entreprises de Nettoyage de Bâtiments a.s.b.l. ainsi que ses membres sont affiliés à la Fédération des Artisans ayant son siège à Luxembourg et s'obligent à observer les statuts de cette même fédération.

Art. 27. Sont notamment prévus par les statuts de la Fédération des Artisans:

- les droits et les devoirs des membres;
- la représentation de la fédération dans l'assemblée des délégués et dans l'assemblée générale de la Fédération des Artisans;
- les cotisations à verser par les fédérations affiliées.

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES ENTREPRISES DE NETTOYAGE DE BATIMENTS

Frank LENTZ

Secrétaire

Référence de publication: 2009106169/121.

(090127203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Toiture Brück Nico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 87.275.

L'an deux mil neuf, le quinzième jour du mois de juin.

Par devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nico BRÜCK, maître-couvreur-charpentier-ferblantier, demeurant à L-8712 Boevange/Attert, 1, rue Joseph Hackin (l'"Associé Unique").

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acte ce qui suit:

- Que Monsieur Nico BRÜCK, précité, est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée TOITURE BRÜCK NICO S.à r.l., avec siège social au 1, Dikricherstrooss, L-9186 Stegen, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 87275, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1099 du 18 juillet 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1415 du 9 juin 2008 (la "Société").

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents parts (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolutions:

L'Associé Unique décide de compléter l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.**

3.1 La société a pour objet toutes activités de couvreur, ferblantier, charpentier, le commerce et location d'échafaudages, le ramonage et le nettoyage de toitures, le commerce de matériaux pour le bâtiment.

3.2 La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même se porter caution.

3.3 La société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange. La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

3.4 La société a également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Déclaration

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Nico Brück, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2009. LAC / 2009 / 24086. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106166/49.

(090127504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.186.

In the year two thousand and nine, on July tenth.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary public, residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Differdange,

acting in her capacity as attorney of the board of directors of "EUROPEAN NPL S.A.", by virtue of the minute of the board of directors dated July 7th, 2009, copy of which document, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

The appearing person required the notary to record that:

I) The company "EUROPEAN NPL S.A.", a "société anonyme", having its registered office in L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur, registered with the trade register in Luxembourg under the number B 121.186, was incorporated by deed of the undersigned notary, on November 2nd 2006, published in the Mémorial C, number 2365 of December 19th, 2006,

the articles of incorporation of the Company have been amended by deeds of the undersigned notary,:

- on December 19th, 2006, published in Mémorial C number 387 on March 16th 2007,
- on March 15th 2007, published in Mémorial C number 1021 on May 31st 2007,
- on June 13th 2007, published in Mémorial C number 1667 on August 7th 2007,
- on July 30th 2007, published in Mémorial C number 2091 on September 25th 2007,
- on November 13th 2007, published in Mémorial C number 24 on January 5th 2008,
- on December 19th 2007, published in Mémorial C number 291 on February 5th 2008,
- on March 14th 2008, published in Mémorial C number 1080 on May 2nd 2008,
- on March 20th 2008, published in Mémorial C number 1141 on May 8th 2008,
- on June 24th 2009, not yet published in Mémorial C,

II) According to Article 5.1 of the articles of Incorporation, the subscribed capital is set at two million, five hundred twenty-eight thousand, seven hundred thirty-seven euro and fifty cents (EUR 2,528,737.50), represented by two million, twenty-two thousand, nine hundred and ninety (2,022,990) shares composed as follows:

- (a) one million, three hundred fifty-five thousand, four hundred and three (1,355,403) class A ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid-up (the "Class A Shares"); and

(b) six hundred sixty-seven thousand, five hundred eighty-seven (667,587) class B ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), fully paid-up (the "Class B Shares", together with the Class A Shares, the "Shares").

III) According to Article 8.3 of the Articles of Incorporation the Company has, in addition to the issued share capital, an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of six hundred thousand euro (EUR 600, 000.00).

IV) Pursuant to the provisions of Article 8.4 of the Articles of Incorporation the Board of Directors is authorized, during a period ending December 31st, 2009 to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments.

V) Pursuant to the authorization given to the Board of Directors in conformity with the provisions of said Articles 8.3 and 8.4 and pursuant to the resolutions passed at its meeting of July 7th, 2009, the board of directors has decided to increase the subscribed share capital as at July 10th, 2009 by an amount of ten thousand, two hundred and fifteen euro (EUR 10,215.00) by the creation and the issue of five thousand, four hundred seventy-five (5,475) class A ordinary shares and two thousand, six hundred ninety-seven (2,697) class B ordinary shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and a share premium for fifty-seven euro and fifty cents (EUR 57.50) per each new class A and B ordinary shares, having the same rights and obligations as the existing A and B -ordinary shares, so as to raise the subscribed share capital to an amount of two million, five hundred thirty-eight thousand, nine hundred fifty-two euro and fifty cents (EUR 2,538,952.50).

The Board of directors decided to accept that the five thousand, four hundred seventy-five (5,475) new class A ordinary shares be subscribed by DGAD International Sarl, and that all shares are paid up in cash so that the sum of three hundred twenty-one thousand, six hundred fifty-six euro and twenty-five cents (EUR 321,656.25), representing six thousand, eight hundred forty-three euro and seventy-five cents (EUR 6,843.75) of share capital and three hundred fourteen thousand, eight hundred twelve euro and fifty cents (EUR 314,812.50) of share premium will be at the disposal of the company, and that the two thousand, six hundred ninety-seven (2,697) new class B ordinary shares be subscribed by Pirelli & C. Real Estate S.p.A., and that all shares are paid up in cash so that the sum of one hundred fifty-eight thousand, four hundred forty-eight euro and seventy-five cents (EUR 158,448.75) representing of three thousand, three hundred seventy-one euro and twenty-five cents (EUR 3,371.25) of share capital and one hundred fifty-five thousand, seventy-seven euro and fifty cents (EUR 155, 077.50) of share premium will be at the disposal of the company.

These new shares have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of four hundred eighty thousand, one hundred five euro (EUR 480,105), is at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

VI) As consequence of such increase of capital, the Articles 5.1 and 8.3 of the Articles of Incorporation will now read as follows:

Art. 5.1. The subscribed capital is set at two million, five hundred thirty-eight thousand, nine hundred fifty-two euro and fifty cents (EUR 2,538,952.50), represented as follows:

- one million, three hundred sixty thousand, eight hundred seventy-eight (1,360,878) class A ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid-up (the "Class A Shares");
- six hundred seventy thousand, two hundred eighty-four (670,284) class B ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), fully paid-up (the "Class B Shares").

Art. 8.3. In addition to the issued share capital, the Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of five hundred eighty-nine thousand seven hundred eighty-five euro (EUR 589,785.00) divided into three hundred sixteen thousand one hundred twenty-five (316,125) Class A Shares and one hundred fifty-five thousand seven hundred three (155,703) Class B Shares.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf.

Le dix juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de "EUROPEAN NPL S.A.", en vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 7 juillet 2009, copie dudit document, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société "EUROPEAN NPL S.A.", société anonyme, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.186, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 02 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2365 du 19 décembre 2006,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant,

- en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 387 le 16 mars 2007,
- en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C number 1021 le 31 mai 2007,
- en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial C number 1667 le 7 août 2007,
- en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C number 2091 le 25 septembre 2007,
- en date du 13 novembre 2007, publié au Mémorial C number 24 le 5 janvier 2008,
- en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C number 291 le 5 février 2008,
- en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C number 1080 le 2 mai 2008,
- en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C number 1141 le 8 mai 2008,
- en date du 24 juin 2009, non encore publié au Mémorial C.

II) Aux termes de l'article 5.1 des statuts, le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent vingt-huit mille sept cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 2.528.737,50), représenté par deux millions vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix (2.022.990) actions, divisé comme suit:

- un million trois cent cinquante-cinq mille quatre cent trois (1.355.403) actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les "Actions de Catégorie A"); et

- six cent soixante-sept mille cinq cent quatre-vingt-sept (667.587) actions ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les "Actions de Catégorie B", ensemble avec les actions de Catégorie A, les "Actions");

III) Conformément à l'article 8.3 des statuts la Société a en plus du capital émis, un capital autorisé non encore émis d'un montant maximal de six cent mille euros (EUR 600.000,00).

IV) Aux termes des dispositions de l'article 8.4 des statuts le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant le 31 décembre 2209 à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé à une ou plusieurs reprises.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions des articles 8.3 et 8.4 des statuts et aux termes des résolutions prises en sa réunion du 7 juillet 2009, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à la date du 10 juillet 2009 d'un montant de dix mille deux cent quinze euros (EUR 10.215,00) par la création et l'émission de cinq mille quatre cent soixante-quinze (5.475) actions ordinaires nouvelles de catégorie A et deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept (2.697) actions ordinaires nouvelles de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et une prime d'émission de cinquante-sept euros et cinquante cents (EUR 57,50) pour chaque nouvelles actions ordinaires de Catégorie A et B, ayant les mêmes droits et avantages que ceux accordés aux actions de catégorie A et B existantes, pour le porter à deux millions cinq cent trente-huit mille neuf cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 2.538.952,50).

Le conseil d'administration a décidé d'accepter que les cinq mille quatre cent soixante-quinze (5.475) actions ordinaires nouvelles de catégorie A soient souscrites par DGAD International Sàrl, et que toutes les actions sont intégralement libérées de sorte que la somme de trois cent vingt et un mille six cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 321.656,25) représentant six mille huit cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 6.843,75) de capital et trois cent quatorze mille huit cent douze euros et cinquante cents (EUR 314.812,50) de prime d'émission se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, et que les deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept (2.697) actions ordinaires nouvelles de catégorie B soient souscrites par Pirelli & C. Real Estate S.p.A., et que toutes les actions sont intégralement libérées de sorte que la somme de cent cinquante-huit mille quatre cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 158.448,75) représentant trois mille trois cent soixante et onze euros et vingt-cinq cents (EUR 3.371,25) de capital et cent cinquante-cinq mille soixante-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 155.077,50) de prime d'émission se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Ces actions nouvelles ont été entièrement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que le montant de quatre cent quatre-vingt mille cent cinq euros (EUR 480.105,00) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital les articles 5.1 et 8.3 des statuts auront la teneur suivante:

Art. 5.1.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent trente-huit mille neuf cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 2.538.952,50), divisé comme suit:

- un million trois cent soixante mille huit cent soixante-dix-huit (1.360.878) actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les "Actions de Catégorie A");

- six cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-quatre (670.284) actions ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les "Actions de Catégorie B");

Art. 8.3. En plus du capital émis, la Société a un capital autorisé non encore émis d'un montant maximal de cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 589.785,00) divisé en trois cent seize mille cent vingt-cinq (316.125) Actions de Catégorie A et cent cinquante-cinq mille sept cent trois (155.703) Actions de Catégorie B.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009106222/178.

(090127584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Global Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1426 Luxembourg, 51, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 147.600.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le trente juillet.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Leszek BANACH, ingénieur, né à Krakow (Pologne), le 27 mai 1956, demeurant à L-1232 Howald, 54, rue Ernest Beres;

2.- Monsieur Maciej BANACH, étudiant, né à Krakow (Pologne), le 22 février 1989, demeurant à L-1232 Howald, 54, rue Ernest Beres;

3.- Monsieur Mihail IAMPOLSKI, étudiant, né à Tiraspol (République de Moldavie), le 8 juillet 1988, demeurant à L-1426 Luxembourg, 51, rue Henri Dunant.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "GLOBAL FOODS S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de détail de produits alimentaires et d'articles de ménage.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Leszek BANACH, ingénieur, né à Krakow (Pologne), le 27 mai 1956, demeurant à L-1232 Howald, 54, rue Ernest Beres, trois cents parts sociales,	300
2.- par Monsieur Maciej BANACH, étudiant, né à Krakow (Pologne), le 22 février 1989, demeurant à L-1232 Howald, 54, rue Ernest Beres, cent parts sociales,	100
3.- par Monsieur Mihail IAMPOLSKI, étudiant, né à Tiraspol (République de Moldavie), le 8 juillet 1988, demeurant à L-1426 Luxembourg, 51, rue Henri Dunant, cent parts sociales,	100
Total: cinq cents parts sociales,	500

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1426 Luxembourg, 51, rue Henri Dunant.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Leszek BANACH, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Leszek BANACH, Maciej BANACH, Mihail IAMPOLSKI, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 août 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009106176/84.

(090127613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Active Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 113.764.

L'an deux mil neuf, le neuf juillet.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1) Monsieur Vito DI BELLA, dirigeant d'entreprise, né à Charleroi (Belgique), le 10 janvier 1967, demeurant à B-5640 Saint-Gérard (Belgique), 36, rue du Bâtiment,

2) Monsieur Louis Philippe PIRARD, dirigeant d'entreprise, né à Binche (Belgique), le 23 décembre 1971, demeurant à B-7170 Bellecourt (Belgique), 2, Les Mourettes,

3) Madame Sarah MARCOUX, dirigeante d'entreprise, née à Binche (Belgique), le 25 décembre 1976, demeurant à B-7170 Bellecourt (Belgique), 2, Les Mourettes,

les comparants sub 1) à 3) ici représentés par Monsieur Benjamin Coppens, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter,

en vertu de trois procurations datées de Contern, le 9 mai 2009,

lesquelles prédites procurations resteront, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée "ACTIVE CONSULTING S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 794 du 20 avril 2006,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 80 du 14 janvier 2009,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.764;

- Qu'elle a un capital de douze mille six cents euros (12.600,-€) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,-€) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite les comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Madame Sarah MARCOUX, préqualifiée, par son mandataire, déclare céder l'ensemble de ses cinq (5) parts sociales de la société ACTIVE CONSULTING S.à r.l. à son co-associé, Monsieur Louis Philippe PIRARD, préqualifié, qui accepte par son mandataire.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

La cédante et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix de un euro symbolique (1,- €),

que la cédante reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire dès avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par la cédante.

Ensuite Messieurs Vito DI BELLA et Louis Philippe PIRARD, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent accepter la susdite cession au nom de la société ACTIVE CONSULTING S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Ils ont encore déclaré n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite les comparants prénommés sub 1) et 2), en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ACTIVE CONSULTING S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués, et requièrent le notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de la cession de parts ci-avant mentionnée, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), divisé en 126 parts sociales de 100,- EUR chacune, entièrement libérées et réparties comme suit:

1) Monsieur Vito DI BELLA, préqualifié, soixante-trois parts	63
2) Monsieur Louis Philippe PIRARD, préqualifié, soixante-trois parts	63
Total: cent vingt-six parts	126

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le pouvoir de signature des gérants de la société comme suit:

"La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants, à l'exception de toute transaction financière dépassant la somme de sept mille cinq cents euros (7.500 €) pour lesquelles la signature conjointe de deux gérants est nécessaire.

De même et quel que soit le montant de la transaction financière, tous les actes de transfert de propriété, vente, achat, location, prêt, constitution d'hypothèque, constitution d'une quelconque garantie, nécessitent la signature conjointe des deux gérants pour engager valablement la société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.200,- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Coppens, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 17 juillet 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009106845/82.

(090128290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Remus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8045 Strassen, 17, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 145.968.

L'an deux mille neuf,
le cinq août

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ILMAURIA S.A., avec siège social à L-8045 Strassen, 17, Val des Roses, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.170,

ici représentée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 août 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée REMUS S.à r.l., avec siège social à L-6235 Beidweiler, 11, rue Hiehl, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.968 (NIN 2009 2410 537).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1006 du 14 mai 2009.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, toutes attribuées à la société anonyme ILMAURIA S.A..

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Beidweiler à Strassen et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Strassen.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8045 Strassen, 17, Val des Roses.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 août 2009. Relation: ECH/2009/1077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 11 août 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009106916/41.

(090128265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Greensoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.328.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Greensoft S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, incorporated by a notarial deed on 11 March 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1173 on 16 June 2009.

The meeting was opened by Mrs Elise Lethuillier, Deputy First Vice President, residing professionally at L-2535 16, boulevard Emmanuel Servais, Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Sébastien Dodo, Vice-President, residing professionally at L-2535 16, boulevard Emmanuel Servais, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marion Foki, Assistant Vice-President, residing professionally at L-2535 16, boulevard Emmanuel Servais, Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of two categories of Directors : the "Director(s) A" and the "Director(s) B".
2. Decision to change article 6 of the articles of association.

3. Decision to change the paragraph 4 of article 7 of the articles of association.
4. Acceptation of the resignation of Mr Reinald LOUTSCH as director of the Company.
5. Appointment of the Directors A and B of the company.
6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to create two categories of Directors, the "Director(s) A" and the "Director(s) B".

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 6 of articles of association, which will henceforth have the following wording:

"Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of a least three members divided into two categories, the category of "Director(s) A" and the category of "Director(s) B" who shall not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors may be re-elected."

Third resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of the last paragraph of article 7 of article of association, which will henceforth have the following wording:

"Art. 7. paragraph 4. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the Signature of one Director A or by the joint signature of one Director A and one Director B. Nevertheless, for transactions not exceeding 10,000.- Euros, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of two Directors B."

Fourth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Reinald LOUTSCH as director of the Company.

Fifth resolution

The general meeting decides to appoint as

I. Director A:

- Mr Boris Zeleny, Company Director, born in Piestany on July 20th 1973 , residing at Kupelna 2, 811 02 Bratislava (Slovakia).

II. Directors B:

- Mr Marc Ambroisien, Senior Vice President, born in Thionville on March 8th 1962, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

- Mrs Elise Lethuillier, Deputy First Vice President, born in Dreux on November 17th 1972, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

the term of their mandate expiring in the general meeting of the year 2014.

Their being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand five hundred euros (2,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Greensoft S.A.", avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, constituée par acte notarié du 11 mars 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1173 du 16 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elise Lethuillier, Deputy First Vice President, demeurant professionnellement au 16 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Dodo, Vice-Président, demeurant professionnellement au 16 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marion Foki, Assistant Vice-Président, demeurant professionnellement au 16 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'Administrateurs : les Administrateurs A et les Administrateurs B.
2. Modification de l'article 6 des statuts.
3. Modification de l'alinéa 4 de l'article 7 des statuts.
4. Acceptation de la démission de Mr Reinald LOUTSCH en qualité d'Administrateur de la société.
5. Nomination des Administrateurs A et B.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'Administrateurs, les «Administrateur(s) A» et les «Administrateur(s) B».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois personnes au moins divisé en deux catégories, la catégorie du ou des «Administrateur(s) A» et la catégorie du ou des «Administrateur(s) B» qui ne doivent pas être actionnaires de la société. Le terme de leur mandat ne pourra pas excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 7 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. 4^{ème} alinéa.** La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature d'un Administrateur A ou par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B. Néanmoins, pour les matières ne dépassant pas le montant de 10.000 Euros, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs B.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Reinald LOUTSCH en sa qualité d'administrateurs de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de:

I. Administrateur A:

- Monsieur Boris Zeleny, administrateur de société, né à Piestany (Slovaquie) le 20 juillet 1973, demeurant à Kupelna 2, 811 02 Bratislava (Slovaquie).

II. Administrateurs B:

- Monsieur Marc Ambroisien, Senior Vice-Président, né à Thionville le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

- Madame Elise Lethuillier, Deputy First Vice President, née à Dreux le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
la durée de leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société est évalué à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LETHUILLIER, S. DODO, M. FOKI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2009, Relation: LAC/2009/30047, Reçu : soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009106844/147.

(090128602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Platina International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.946.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "PLATINA INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 946, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2145, du 29 septembre 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dorothee PRIVAT, avec adresse professionnelle à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie A d'un Euro (EUR 1,-) chacune et vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions ordinaires d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.
 3. Modification de l'article 19 des statuts de la Société.
 4. Modification de l'article 20 des statuts de la Société.
- IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir et de créer différentes catégories d'actions ("Actions Ordinaires de Catégorie A" et "Actions Ordinaires").

En conséquence, les trois mille cent (3.100) actions existantes d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune sont converties en trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie A et vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A") et vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Les Actions Ordinaires et les Actions Ordinaires de Catégorie A sont référencées comme les "Actions".

A tout moment, le nombre d'actions d'une catégorie donnée ne peut être inférieur à un dixième (1/10e) du nombre total d'actions émises par la Société.

Les produits relatifs à l'émission de chaque catégorie d'Actions ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'Investissement Visé tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque catégorie d'Actions (tous ensemble les "Produits") seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour l'investissement établi au regard de la ou les catégorie(s) d'Actions concernée(s) (chacun, un "Investissement Visé").

Par conséquent, chaque catégorie d'Actions sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque catégorie d'Actions, le conseil d'administration conservera la trace, dans les livres de la société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la catégorie d'Actions concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque catégorie d'Actions. A cette fin, le conseil d'administration établira des comptes analytiques pour chaque catégorie d'Actions.

La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'Actions (la "Valeur Nette d'Inventaire") est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette catégorie d'Actions et en déduisant tout le passif lié à cette catégorie d'Actions tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la société à la même catégorie d'Actions que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la catégorie d'Actions concernée.

Lorsqu'une dépense (y compris, notamment, les coûts de transaction non aboutie ou les dépenses de transaction non finalisée liés aux investissements proposés à la société) de la société ne peut être considérée comme étant attribuable à une catégorie particulière d'Actions, une telle dépense sera allouée à l'Actions Ordinaire.

Dans la mesure permise par la loi applicable, en ce compris, mais sans limitation, l'exigence légale de créer une réserve, et sous réserve de ce qui suit, les actionnaires de chaque catégorie d'Actions auront un droit exclusif vis-à-vis des distributions sous la forme de (i) dividendes, (ii) d'acquisition d'actions propres, (iii) de réduction du capital souscrit, (iv) de réduction d'une réserve et (v) de liquidation par la société (les "Distributions") dans la limite de la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie d'Actions concernée.

Nonobstant le principe exposé plus haut, dans l'hypothèse d'une Distribution à laquelle les actionnaires d'une catégorie d'Actions qui a une Valeur Nette d'Inventaire positive ont droit, n'est pas autorisée en vertu de la loi applicable dans la limite du montant total de la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie d'Actions concernée, les actionnaires d'une catégorie d'Actions qui a une Valeur Nette d'Inventaire positive auront seulement droit à une Distribution égale à:

Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie d'Actions concernée X Montant cumulé des Distributions autorisées par le droit applicable / Cumul de toutes les Valeurs Nettes d'Inventaires positives de la société

Le montant à distribuer conformément aux principes exposés plus haut par Action de la catégorie d'Actions concernée sera égal au montant total distribué à toutes les Actions de la catégorie d'Actions concernée divisé par le nombre total d'Actions émises dans la catégorie d'Actions concernée.

Chaque action confère à son propriétaire un droit au bénéfice de la société conformément à ce qui est prévu dans les présents statuts et une voix à l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées à une action en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

Le montant de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'actionnaire unique ou l'assemblée générale, le cas échéant, déterminera la répartition du bénéfice net annuel en respectant les conditions prévues à l'article 5.

Selon les conditions prévues par la loi, le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes. Le conseil d'administration fixe le montant et la date de ces paiements."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre les actionnaires conformément à l'article 5, incluant les résultats et actifs sous-jacents."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise:

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PLATINA INTERNATIONAL S.A.", a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130 946, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2145 dated September 29, 2007, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mrs Dorothée PRIVAT, with professional address in London.

The chairman appointed as secretary Mr Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

I. That the sole shareholder present or represented, by virtue of a proxy given under private seal on July 23, 2009, and the number of the shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of the three thousand one hundred (3,100) existing shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into three thousand one hundred (3,100) class A ordinary shares of one Euro (EUR 1.-) each and into twenty-seven thousand nine hundred (27,900) ordinary shares of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Amendment of article 5 of the Company's articles of association.

3. Amendment of article 19 of the Company's articles of association.

4. Amendment of article 20 of the Company's articles of association.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert and to create different classes of shares ("Class A Ordinary Shares" and "Ordinary Shares").

Thus, the three thousand one hundred (3,100) existing shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each are converted into three thousand one hundred (3,100) class A ordinary shares and into twenty-seven thousand nine hundred (27,900) ordinary shares, each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the meeting resolved to amend the article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

" Art. 5. Share capital.

The share capital of the company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3,100) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") and twenty-seven thousand nine hundred (27,900) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

The Ordinary Shares and the Class A Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares".

At any time, the number of shares of a given category cannot be lesser than one tenth (1/10th) of the total amount of the shares issued by the company.

The proceeds relating to the issue of each class of Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Shares (all together the "Proceeds") shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the investment established in respect of the relevant class or classes of Shares (each a "Targeted Investment").

Consequently, each class of Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Shares, the board of directors shall keep track, in the books of the company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Shares. For this purpose, the board of directors will prepare a set of analytical accounts for each class of Shares.

The net asset value of each class of Shares (the "Net Asset Value") is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the company to the same class of Shares as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Shares.

In the case where any expense (including but not limited to, abort costs and broken deals expenses incurred with proposed investments to be made by the company) of the company cannot be considered as being attributable to a particular class of Shares, such expense shall be allocated to the Ordinary Share.

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to the following, the shareholders of each class of Shares shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) acquisition of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions") up to the Net Asset Value of the class of Shares concerned.

Notwithstanding the principle stated above in case a Distribution to which the shareholders of a class of Shares which has a positive Net Asset Value are entitled, is not permissible by applicable law up to the full amount of the Net Asset Value of the class of Shares concerned, the shareholders of a class of Shares which has a positive Net Asset Value shall be entitled only to a Distribution in an amount equal to:

Net Asset value of the class of Shares concerned X Aggregate amount of the Distributions permissible by applicable law / Aggregate of all the positive Net Asset Values of the company

The amount to be distributed pursuant to the principles stated above per Share of the class of Shares concerned will be equal to the total amount distributed to all the Shares of the class of Shares concerned divided by the total number of Shares issued within the relevant class of Shares.

Each share entitles its owner to rights in the profits and assets of the company in compliance with provisions of the present articles of association and to one vote at the general meetings of shareholders.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Third resolution

The meeting resolved to amend article 19 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 19.** From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed in compliance with the provisions set forth in article 5.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment."

Fourth resolution

The meeting resolved to amend article 20 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

After payment of all the debts of and charges against the company and of the expense of liquidation, the net assets shall be distributed to the shareholders as per the provisions of article 5, including results and underlying assets."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: D. PRIVAT, E. LIOTINO, R. MARQUES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9147. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106921/226.

(090128355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.126.375,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 04 avril 2008 que:

1°) THL Parallel Fund VI (Alternative) Corp. a cédé:

- 4 parts sociales de classe A,
- 4 parts sociales de classe B
- 4 parts sociales de classe C,
- 4 parts sociales de classe D, et
- 4 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Fund VI, L.P.; et

- 3127 parts sociales de classe A,
- 3127 parts sociales de classe B
- 3127 parts sociales de classe C,
- 3127 parts sociales de classe D, et
- 3127 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Parallel Fund VI, L.P.

Suite à ce transfert, THL Parallel Fund VI (Alternative) Corp. ne détient plus aucune part sociale dans la Société.

2°) THL Cayman Fund V (Alternative) Corp. a cédé:

- 50 parts sociales de classe A,
- 50 parts sociales de classe B
- 50 parts sociales de classe C,
- 50 parts sociales de classe D, et
- 50 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Fund VI, L.P.

Suite à ce transfert, THL Cayman Fund V (Alternative) Corp. ne détient plus aucune part sociale dans la Société.

3°) THL Parallel Fund V (Alternative) Corp. a cédé:

- 225 parts sociales de classe A,
- 225 parts sociales de classe B
- 225 parts sociales de classe C,
- 225 parts sociales de classe D, et
- 225 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Parallel Fund V, L.P.;

- 42 parts sociales de classe A,
- 42 parts sociales de classe B
- 42 parts sociales de classe C,
- 42 parts sociales de classe D, et
- 42 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Cayman Fund V, L.P.;

- 665 parts sociales de classe A,
- 665 parts sociales de classe B
- 665 parts sociales de classe C,
- 665 parts sociales de classe D, et
- 665 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Fund VI, L.P.

Suite à ce transfert, THL Parallel Fund V (Alternative) Corp. ne détient plus aucune part sociale dans la Société.

4°) THL DT Fund VI (Alternative) Corp. a cédé:

- 565 parts sociales de classe A,
- 565 parts sociales de classe B
- 565 parts sociales de classe C,
- 565 parts sociales de classe D, et
- 565 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Parallel DT Fund VI, L.P.;

- 247 parts sociales de classe A,
- 247 parts sociales de classe B
- 247 parts sociales de classe C,
- 247 parts sociales de classe D, et
- 247 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Parallel Fund VI, L.P.

Suite à ce transfert, THL DT Fund VI (Alternative) Corp. ne détient plus aucune part sociale dans la Société.

5°) THL Fund VI (Alternative) Corp. a cédé:

- 4.198 parts sociales de classe A,
- 4.282 parts sociales de classe B
- 4.282 parts sociales de classe C,
- 4.282 parts sociales de classe D, et
- 4.282 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Fund VI, L.P.

Suite à ce transfert, THL Fund VI (Alternative) Corp. ne détient plus aucune part sociale dans la Société.

6°) THL Coinvestment Partners, L.P. a cédé:

- 25 parts sociales de classe A,

- 25 parts sociales de classe B
- 25 parts sociales de classe C,
- 25 parts sociales de classe D, et
- 25 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Parallel (DT) Fund VI, L.P.; et

- 14 parts sociales de classe A,
- 14 parts sociales de classe B
- 14 parts sociales de classe C,
- 14 parts sociales de classe D, et
- 14 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à THL Equity Fund VI Investors (VNU), L.P.

7°) THL Fund V (Alternative) Corp. a cédé:

- 3.028 parts sociales de classe A,
- 3.028 parts sociales de classe B
- 3.028 parts sociales de classe C,
- 3.028 parts sociales de classe D, et
- 3.028 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Fund V, L.P.; et

- 565 parts sociales de classe A,
- 565 parts sociales de classe B
- 565 parts sociales de classe C,
- 565 parts sociales de classe D, et
- 565 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à Thomas H. Lee (Alternative) Parallel Fund V, L.P.

Suite à ce transfert, THL Fund V (Alternative) Corp. ne détient plus aucune part sociale dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Signature

Un Mandataire

Associés	nombre de parts sociales détenues de				
	classe A	classe B	classe C	classe D	classe E
THL Equity Fund VI Investors (VNU), LP.	3455	3455	3455	3455	3455
Thomas H.Lee (Alternative) Fund V, LP.	3112	3028	3028	3028	3028
THL Coinvestment Partners, LP.	9	9	9	9	9
Putnam Investment Holdings, L.L.C.	50	50	50	50	50
Putnam Investments Employees' Securities Company I L.L.C.	21	21	21	21	21
Putnam Investments Employees' Securities Company II L.L.C.	18	18	18	18	18
Putnam Investments Employees' Securities Company III L.L.C.	25	25	25	25	25
Thomas H. Lee Investors, Limited Partnership	59	59	59	59	59

Référence de publication: 2009107021/114.

(090128941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Tibonite Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.910.

L'an deux mil neuf, le dix-huitième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIBONITE INVESTMENTS S.A. avec siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 2000 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 285 du 15 avril 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX,

précité en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 97 du 18 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MERIENNE, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giorgi BLANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la date d'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au troisième vendredi de juin à 10.30 heures, et subséquente modification de l'article (21) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure. Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration."

2. Dispositions transitoires: Pour autant que de besoin et à titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 01.01.2008, se terminera le 31.12.2008. Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31.12.2008, se tiendra le troisième vendredi de juin à 10.30 heures.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10 heures 30 et de modifier en conséquence l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure. Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration."

Deuxième résolution

Pour l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2008, l'assemblée générale acte, pour autant que de besoin et à titre de dispositions transitoires, que conformément aux nouvelles dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008, se tiendra en 2009 le troisième vendredi du mois de juin à 10:30 heures.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sophie Mathot, Giorgi Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2009. LAC/2009/24170. Reçu 75,-,

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106196/69.

(090127484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 687.873,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.988.

Par contrat de cession daté du 12 juin 2009, opération approuvée par l'assemblée générale des associés en date du 15 mai 2009, la société LB UK Re Holdings Limited, ayant son siège social au 25, Bank Street, E14 5LE London (UK) a cédé 5.496 parts sociales de la Société à la société dénommée RTH Euro Investments II Limited, a Limited Liability Company enregistrée sous le n° 103022 ayant son siège social à Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St Hélier, Jersey, Channels Islands, JE1 4HH.

Par contrat de cession daté du 12 juin 2009, opération approuvée par l'assemblée générale des associés en date du 15 mai 2009, la société dénommée RTH Euro Investments II Limited, a Limited Liability Company enregistrée sous le n° 103022 ayant son siège social à Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St Hélier, Jersey, Channels Islands, JE1 4HH, a cédé d'une part, 739 parts sociales de la Société à Lord Kenneth Baker ayant son domicile au Flat 6, 7 Onslow Gardens, SW7 3LY London (UK) et d'autre part, 739 parts sociales de la Société à M. Ludovico Del Balzo ayant son domicile au 23, Pelham Crescent, SW7 2NR London, (UK).

Il résulte des actes de la Société que:

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners IV (Europe) LP ainsi que l'adresse de son siège social anciennement au 25 Bank Street, E14 5LE LONDON (United Kingdom) pour le 35 Portman Square, WH1 6LR LONDON (United Kingdom),

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners IV LP,

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI LP a changé sa dénomination sociale en TCP Capital Partners VI LP ainsi que l'adresse de son siège social anciennement 1013, Centre Road, City of Wilmington, DE 19805 county of New Castle (USA) pour c/o TCP Cap VI GP LP., 1271, Sixth Avenue, 38th Floor, New York NY 10020 (USA),

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Group VI LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners Group VI LP ainsi que l'adresse de son siège social anciennement 1013, Centre Road, City of Wilmington, DE 19805 county of New Castle (USA) pour c/o Trilantic Capital Management LLC, 399 Park Avenue, New York NY 10020 (USA),

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI (Europe) LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners VI (Europe) LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDC Holdco S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Francesco Moglia

Gérant

Référence de publication: 2009106527/40.

(090127947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

**Victoria Trading S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Victoria Trading S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 43.124.

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VICTORIA TRADING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 43.124,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 1993, publié au Mémorial C numéro 239 du 24 mai 1993,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 71 du 21 février 1994.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS (50.000.000.-), représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE FRANCS (1.000.-),

que ce capital a été converti en euros et augmenté à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 1.250.000.-), représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 12 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 152 du 28 février 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en VICTORIA TRADING S.A., SPF. Modification de l'article 1 - 1^{er} alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de VICTORIA TRADING S.A., SPF.

4) Ajouter le paragraphe suivant à l'article 3:

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Modification de l'article 3 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Suit la traduction en langue allemande de la modification statutaire:

Art. 2. "Der Zweck der Gesellschaft umfasst den Erwerb, das Halten, das Verwalten und Erzielen von Finanzanlagen wie in Artikel 2 des Gesetzes über Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen vom 11. Mai 2007 definiert, mit Ausnahme jeglicher gewerblichen Tätigkeit.

Unter Finanzanlagen im Sinne des oben genannten Gesetzes werden verstanden:

- (i) finanzielle Instrumente im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge, und
- (ii) Bargeld und Aktiva, unter welcher Natur sie auch immer verbucht seien.

Die Gesellschaft darf Gesellschaftsanteile nur halten, wenn eine Einflussnahme auf die Geschäftsführung dieser Gesellschaft ausgeschlossen ist.

Die Gesellschaft kann weiterhin Hypotheken gewähren, Kredite mit oder ohne Garantie aufnehmen oder für andere natürliche oder juristische Personen bürgen im Einklang mit der jeweils anwendbaren Gesetzgebung."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en VICTORIA TRADING S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. "Il existe une société anonyme, sous la dénomination de VICTORIA TRADING S.A., SPF."

Suit la traduction en langue allemande de la modification statutaire:

Art. 1. Erster Absatz. "Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung: VICTORIA TRADING S.A., SPF."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article trois (3) des statuts comme suit:

"En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions."

Suit la traduction en langue allemande de la modification statutaire:

"Im Falle einer Aufteilung des Eigentums der Aktien, erhält der Nutzniesser, unter Ausschluss des nackten Eigentümers der Aktien, alle sozialen Rechte, insbesondere das Stimmrecht bei Generalversammlungen; die Ausübung der patrimonialem Rechte entfällt hingegen auf den nackten Eigentümer der Aktien unter Ausschluss des Nutzniessers."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8678. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009106192/116.

(090127582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

LG2 Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.094.

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonyme "LG2 ENGINEERING SA", avec siège social à L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss;

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 5 janvier 1996, publié au Mémorial C, page 5684 de l'année 1996

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 93.094,

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Willy LAURENT, ingénieur, demeurant à B-6690 Vielsalm, 59, Regné.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Modification des statuts de la Société en vue de permettre à celle-ci d'être administrée et représentée par un administrateur unique en cas d'actionnaire unique conformément à l'article 51, alinéa premier de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi")

2. Démission de Monsieur Robert GRANDJEAN, Madame Nicole LOGNAY et de Madame Viviane GRATIA de leur mandat d'administrateur.

3. Démission de Monsieur Willy Laurent du poste d'administrateur-délégué.

4. Confirmation de Monsieur Willy LAURENT au poste d'administrateur.

5. Modification de l'Article 6 (paragraphe 2) des statuts qui aura la teneur suivante: "La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou en cas d'administrateur unique, par la signature de ce dernier."

6. Modification de l'Article 1 (paragraphe 2) des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit: "Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach."

7. Divers

II.- L'actionnaire unique, réunissant cent pour cent du capital social, peut décider valablement sur les points repris au point sub I-.

L'assemblée prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Constatant que l'intégralité du capital social est réuni entre les mains d'une seule personne, l'assemblée décide de permettre à la Société d'être administrée par un administrateur unique en cas d'actionnaire unique, de supprimer, de manière générale et sans incidence du nombre d'administrateurs de la Société et de modifier subséquemment les articles 4, 5 et 6 (paragraphe 2) des statuts de la Société tel que précisé dans les prochaines résolutions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 de statuts qui aura le teneur suivant:

" **Art. 4.** En cas d'existence d'un actionnaire unique la société peut être géré par un administrateur-unique.

En cas de pluralité d'actionnaires la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révo-cables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 de statuts qui aura le teneur suivant:

" **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer le deuxième paragraphe l'article 6 des statuts par le texte suivant:

" **Art. 6. (paragraphe 2).** La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou en cas d'administrateur unique, par la signature de ce dernier."

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Robert GRANDJEAN, Madame Nicole LOGNAY et de Madame Viviane GRATIA du poste d'administrateur et leur donne décharge de l'exécution de leur mandats.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Willy LAURENT du poste d'administrateur-délégué.

Septième résolution

L'assemblée confirme le mandat de l'administrateur Monsieur Willy LAURENT.
Son mandat expira lors de l'assemblée général ordinaire en 2015.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 1^{er} (paragraphe 2) des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 1^{er} (paragraphe 2).** Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach."
Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille euros (1.000.- €).
Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.
Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W.LAURENT, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2009. DIE/2009/7596. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL

Ettelbruck, le 11 août 2009.

Pierre PROBST

Le Notaire

Référence de publication: 2009106229/83.

(090127591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Trilantic Events Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009106341/12.

(090127446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Britcastle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 113.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009106640/9.

(090127741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.